

COMITÉ INTERNATIONAL
DES SCIENCES HISTORIQUES



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF HISTORICAL SCIENCES

NOUVEAUX MEMBRES DU BUREAU 2020-2025

Appel à candidatures.

Le **Comité International des Sciences Historiques (CISH)** ou International Committee of Historical Sciences (ICHS) a été créé en 1926. Aujourd'hui, il regroupe 57 pays. Il s'agit d'un organisme permanent qui réunit et structure les représentants intellectuels de la science historique à travers le monde et développe les contacts et les échanges personnels.

Il est composé de **Comités nationaux** qui représentent les institutions de recherche historique de leur pays respectif et d'**Organismes internationaux** affiliés qui se consacrent à des recherches et à des publications de caractère scientifique relevant des sciences historiques. Il est animé par un **bureau** qui assure le fonctionnement et la coordination des activités du CISH. Vous pouvez consulter les **statuts**.

Il organise tous les cinq ans un **Congrès international** des Sciences historiques.

Le Comité tient une **Assemblée générale** au moins tous les trois ans. Chaque Congrès est immédiatement précédé et suivi d'une Assemblée générale.

Le Comité institue des **Commissions internes** auxquelles il confie la réalisation de projets scientifiques ou l'organisation de **manifestations scientifiques** ponctuelles.

Conformément aux dispositions des statuts, le bureau du CISH a été renouvelé, à l'occasion du XXIIe Congrès international des Sciences historiques, qui s'est tenu à Jinan du 23 au 28 août 2015. Les membres du bureau exerceront leur mandat jusqu'au dernier jour du XXIIe Congrès international des Sciences historiques en 2020.

« **Art. 5. Le Bureau du Comité.**— Le Bureau du Comité comprend un président, un premier vice-président, un deuxième vice-président, six membres assesseurs, un secrétaire général et un trésorier.

L'élection du Bureau est préparée par une Commission de nomination de sept membres, dont trois appartenant au Bureau. Les membres de la Commission sont proposés par le Bureau lors de la première séance de l'Assemblée générale réunie entre les congrès. D'autres candidatures peuvent être présentées par les délégués des Comités nationaux et des

Organismes internationaux affiliés lors de la seconde séance. L'Assemblée générale procède alors à l'élection de la Commission. À défaut de cette procédure, celle de vote par correspondance prévue à l'alinéa 3 de l'article 4 des présents statuts est appliquée. Des candidatures pour l'élection du Bureau peuvent être proposées par les Comités nationaux, les Organismes internationaux affiliés et le Bureau au cours des douze mois qui suivent la constitution de la Commission de nomination. Celle-ci présente ses propositions lors de la première des deux Assemblées générales qui ont lieu à l'occasion du congrès quinquennal. Des contre propositions peuvent être soumises au Bureau entre la première et la seconde Assemblée. Pour être recevable, une contre proposition doit être signée par les représentants de cinq Comités nationaux ou Organismes internationaux affiliés. Le Bureau est élu lors de la seconde des deux Assemblées générales prévues lors du congrès quinquennal. Il entre en fonction à la fin de ce même congrès et le demeure jusqu'à la fin du congrès suivant. Les membres du Bureau sont rééligibles; toutefois le président et trois autres membres du Bureau doivent être obligatoirement remplacés à chaque élection générale. Nul n'est éligible ou rééligible s'il a soixante-dix ans révolus. (...)

Du Bureau fait également partie, à titre de membre conseiller, mais seulement avec voix consultative et en dehors de toute considération d'âge, l'ancien président du CISH pour une durée de cinq ans, à compter du jour de l'expiration de son mandat présidentiel.

Le Bureau assure le fonctionnement et la coordination des activités du CISH. Il prépare l'ordre du jour des Assemblées générales et le communique aux membres du CISH deux mois à l'avance. Il a qualité pour prendre, dans l'intervalle, les mesures les plus urgentes, pour convoquer, en cas de nécessité, des Assemblées extra-ordinaires et pour requérir, au besoin, le vote par correspondance des Comités nationaux et Organismes internationaux affiliés.

Le Bureau contrôle la gestion des fonds du Comité. Il soumet à l'Assemblée générale le rapport financier du trésorier, les comptes et les bilans des exercices écoulés depuis l'Assemblée générale précédente et le projet de budget pour l'année suivante. L'adoption du budget des autres années est de la compétence du Bureau.

Le Bureau, représenté par le président ou par un fondé de pouvoir, aura le droit d'ester en justice pour le Comité. Il acceptera les legs ou les donations et il assumera, conformément aux statuts, tous actes juridiques quelconques.

Candidature : calendrier et procédure

5 postes sont à pourvoir et seront soumis au vote de l'assemblée générale en 2020.

La commission de recrutement nommée lors de l'Assemblée générale de Moscou se prononcera pour une première liste en 2019

Cette commission est composée de :

Andrea Giardina : Président du CISH

Catherine Horel : Secrétaire générale du CISH

Tao Wenzhao : membre du Bureau du CISH

Simone Lässig, (Allemagne) Secrétaire générale du Comité allemand d'Histoire, directrice de l'Institut historique allemand de Washington,

Tomasz Shramm (Pologne), membre du bureau de la Société historique polonaise et du Comité d'Histoire des relations internationales.

Véronica Zarate, (Mexique), Membre du Comité National des Historiens mexicains

Ibrahima Thioub (Sénégal), Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar.

Les candidatures doivent être envoyées au secrétaire général **avant le 31 janvier 2019 au secrétaire général du CISH (secretairecish@gmail.com).**

Les candidats doivent être professeur ou directeur de recherche, titulaire d'un doctorat. Ils doivent connaître le fonctionnement du CISH et ses institutions. La connaissance d'au moins deux des langues officielles du CISH est appréciée.

Le dossier doit comprendre:

- une lettre de motivation et un CV (2 pages maximum)
- une liste des principales publications (2 pages maximum)
- une lettre de soutien d'au moins une organisation membre du CISH
- La présentation d'un projet innovant pour le CISH (1 page) ou projet de mission (cf infra)

Afin que chaque membre remplisse efficacement son rôle au sein du bureau, **six missions** sont définies pour cinq ans. Sous la responsabilité de la présidence et du secrétariat général, les membres du bureau nouvellement nommé ont une tâche particulière afin de développer les activités du CISH.

- Membres. Assurer le lien avec les membres du CISH et favoriser le contact avec les pays qui n'ont pas ou plus de comité membre.
- Levée de fonds afin d'assurer de nouvelles ressources
- Responsable du prix de l'Histoire (appel d'offre, organisation du jury, promotion)
- Partenariat international. développer les liens avec les grandes organisations internationales et de réaliser un événement scientifique majeur
- Développement électronique pour le CISH.

Les missions « levée de fonds » et « prix du CISH » sont actuellement assurée par le vice-président Pim den Boer (mandat à renouveler) et le trésorier Sacha Zala, les candidats à ces missions devront travailler avec eux.

Chaque candidat doit se définir par rapport à l'une de ces missions et assurer qu'il a les possibilités matérielles de sa réalisation dans les cinq ans du mandat.

Une présentation détaillée du projet (objectifs, moyens, calendrier) accompagnera la candidature (4 pages maximum)

COMITÉ INTERNATIONAL
DES SCIENCES HISTORIQUES



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF HISTORICAL SCIENCES

CISH/ISCH

NEW BOARD MEMBERS

Application

The International Committee of Historical Sciences (ICHS) - Comité international des sciences historiques (CISH) - has been founded in Geneva on May 15, 1926. Today, the organization encompasses a total of fifty-seven countries.

The ICHS includes two sorts of organizations. First of all, there are the **National Committees** formed in each country from their individual centers for historical research. In addition, **International Commissions** specializing in particular fields of history (some known as 'International Affiliated Organizations' and others as **Internal Commissions**) have formed over the years.

The major occupation of the ICHS is the **Congress**, held every five years.

The Committee shall hold a **General Assembly** at least every three years. Each Congress shall be immediately preceded and followed by a General Assembly.

A Board is responsible for the functioning and co-ordination of ICHS activities. Please, see the **constitution of ICHS**.

Art. 5. The Board of the Committee. — The Board of the Committee shall consist of a president, a first vice-president, a second vice-president, six assessor members, a secretary-general and a treasurer.

The election of the Board shall be prepared by a Nominating Committee of seven members, three of them belonging to the Board. Membership of the Committee is proposed by the Board at the first meeting of the General Assembly convened between Congresses. Other candidates may be presented at the second meeting by the delegates of the National Committees or of the International Affiliated Organizations.

The General Assembly will then proceed with the election of the Nominating Committee. If this procedure cannot be followed, the election will take place by correspondence as established in paragraph 3 of article 4 of the present constitution.

Candidates for election to the Board may be proposed by National Committees, International Affiliated Organizations and the Board during the twelve months following the constitution of the Nominating Committee which shall present its proposals at the first of the two General Assemblies which take place at each Congress. Counter-proposals may be submitted to the Board between the first and the second Assembly. To be admissible, a counter-proposal has to be signed by the representatives of five National Committees of International Affiliated Organizations.

The Board shall be elected at the second of the two General Assemblies held at the Congress. It shall assume office at the end of that same Congress and serve until the end of the following Congress. Members of the Board may be re-elected but the President and three other members of the Board must be replaced at each general election. Persons who have reached the age of seventy are not eligible or re-eligible (...).

The past President of the ICHS shall also be a member of the Board, as Counsellor-Member without vote, for a period of five years after his or her presidential office without consideration of age.

The Board shall be responsible for the functioning and co-ordination of ICHS activities. It shall prepare the agenda of General Assemblies and distribute it to participants two months in advance. It shall be empowered between meetings to take necessary steps to summon, in case of emergency, extraordinary Assemblies and if needed, to solicit votes by correspondence from National Committees and International Affiliated Organizations.

The Board shall supervise management of the Committee's finances. It shall submit to the General Assembly the Treasurer's report, the accounts for the term since the previous General Assembly and the budget proposal for the coming year. The Board itself is responsible for budgets in other years.

The Board, represented by the President or his proxy, shall have the right to go law on behalf of the Committee. It may accept legacies and gifts and may, in conformity with the constitution, fulfil all necessary legal formalities.

Application : Deadlines and Procedure

5 positions are to be renewed; the selected applicants will be subject to a vote by the General Assembly in 2020.

The nomination committee appointed at the General Assembly in Moscow will examine the first list in 2019.

This committee is composed of:

Andrea Giardina: ICHS President

Catherine Horel: General secretary

Tao Wenzhao: Member of the Board.

Simone Lässig, (Germany) General secretary of German Historical Committee, director of the German Historical Institute, Washington,

Tomasz Shramm (Poland), member of the Board of the Polish Historical Society, member of the Commission for the History of International Relations.

Véronica Zarate, (Mexico), Member of the Comité Mexicano de Ciencias Históricas

Ibrahima Thioub (Senegal), Dean of Cheikh Anta Diop (UCAD) University, Dakar,

The applications must be sent to the General Secretary (secretairecish@gmail.com) **before January 31st, 2019.**

The candidates must hold the title of professor or research director, and must possess a doctorate degree. Fluency in at least 2 of the official languages of the CISH is appreciated.

The application must include the following :

- A letter of motivation, a CV (2 pages maximum)
- A list of the most important publications
- One letter of support from at least one member organisation of the CISH
- A summary of an original and innovative project for the CISH or a project of a mission (see below)

To enable each member to efficiently carry out their duties within the Bureau, **6 missions** have been defined for the period of 5 years. Accountable to the president and the Secretary General, the newly appointed members of the bureau have been assigned a specific task in order develop the activities of the CISH.

- Members' relations: to ensure the relationship with the members of the CISH and to encourage relations with countries that are not, or are no longer, members.
- Fundraising : to ensure the availability of new financial resources
- International Partnerships: to develop links with major international institutions and to carry out major scientific events.
- Information and Technology development for the CISH.

The tasks of Fundraising and History Prize are currently carried out by Vice-President Pim den Boer (retiring) and treasurer Sacha Zala; the candidates interested by this matter will have to work in collaboration with them.

Each candidate to these posts must have a corresponding profile and ensure that they have the necessary material possibilities for the realisation of these tasks for the period of 5 years.

A detailed presentation of the project (objectives, means, schedule, etc.) must be included in the application (4 pages maximum).